

AVIS PUBLIC

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 25.36-2020 ET SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 23.9-2020

Avis public est donné par le soussigné, Georges Lazurka, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité d'Ormstown, à tous les contribuables de la municipalité à l'effet :

- **QUE** conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 17 août 2020 numéro 2020-058, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), les projets de règlement cités en titre seront soumis à une procédure de consultation écrite de quinze (15) jours à partir de la publication du présent avis, en remplacement de la consultation publique, les citoyennes et citoyens ayant préalablement été avisés par courrier de cette procédure;
- **QUE** lors de la séance régulière du Conseil tenue le 3 août 2020, il y a eu adoption du projet de Règlement # 25.36-2020 modifiant le Règlement de zonage # 25-2006 et du projet de Règlement # 23.9-2020, modifiant le Règlement de lotissement # 23-2006.

1. Objets du projet de Règlement # 25.36-2020

L'objet du projet de Règlement # 25.36-2020 vise à :

- a. Corriger des erreurs cléricales notées au Règlement de zonage # 25-2006 ;
- b. Corriger des erreurs dans les grilles d'usages ;
- c. Ajouter des définitions au Règlement de zonage # 25-2006 ;
- d. Ajouter des normes architecturales pour les portails ;
- e. Réviser le montant des amendes des infractions au Règlement de zonage # 25-2006 ;
- f. **Se conformer au schéma d'aménagement en prohibant les usages** qui n'y sont pas stipulés en affectation de type agricole 1 (A1).

2. Objets du projet de Règlement # 23.9-2020

L'objet du projet de Règlement # 23.9-2020 vise à :

- a. Réviser le montant des amendes des infractions au Règlement de lotissement # 23-2006 ;

3. Consultation publique écrite.

La consultation publique écrite s'étend du 9 septembre au 24 septembre 2020, inclusivement. Au cours de cette consultation écrite, vous pouvez faire part de vos questions et commentaires sur le projet de règlement. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlements peuvent le faire par courriel : ormstown@ormstown.ca) ou par courrier au 5, rue Gale, Ormstown (Québec) J0S 1K0 à l'attention de M. Georges Lazurka, secrétaire-trésorier.

4. Consultation des projets de règlement

Le projet de Règlement # 25.36-2020 et le projet de Règlement # 23.9-2020 peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité au www.ormstown.ca sous l'onglet « Conseil municipal » et « Projet(s) de règlement(s) ».

Donné le 9 septembre 2020.

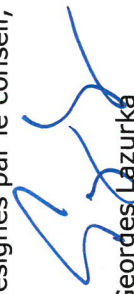

Georges Lazurka

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 9 septembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 septembre 2020.


Georges Lazurka

Directeur général et secrétaire-trésorier